
L'enjeu migratoire dans les rapports Europe-Maghreb

Bichara Khader

*"Si les richesses ne vont pas
là où sont les hommes, les
hommes vont naturellement
là où sont les richesses."*

Alfred Sauvy

Le contraste démographique en Méditerranée revêt une grande importance géopolitique du fait de la contiguïté. Mais aussi pour une autre raison. C'est qu'il se développe sur fond de crise généralisée sur la rive Sud. Déficit alimentaire préoccupant, puisqu'une calorie sur deux est importée¹, industrialisation boîteuse², endettement rampant³, intégration verticale excessive⁴, urbanisation sauvage et crise de conduite culturelle⁵ débouchant sur une poussée de l'intégrisme religieux⁶.

Dans un tel contexte, aucun barrage policier, aucun cordon sanitaire, n'endigueront les nouveaux flux migratoires en Méditerranée. A défaut d'un développement économique de la Rive Sud qui dissuade les candidats à l'émigration, qui les retienne chez eux, qui leur ôte toute envie de partir, de fuir, on va assister dans les prochaines décennies à une intensification des migrations internes et des flux migratoires vers l'extérieur.

Migrations internes

Le problème de la pression démographique est lié à celui de sa répartition dans l'espace. Dans les pays du Maghreb, elle provoque un exode vers la ville ou les zones "riches".

Dans un premier temps, cet exode n'impliquait aucune rupture avec le

groupe et les pratiques traditionnelles. On revenait au "bled" pour se marier et "les femmes et les enfants ne quittaient pas le cadre de vie traditionnel".

Avec la crise économique des années trente et la déstabilisation des sociétés rurales, l'exode rural vers les villes devient plus massif et il touche des familles entières. En Algérie, les flux internes furent aspirés par Alger, Oran, Annaba. Au Maroc, la migration a gonflé les centres urbains de Casablanca, Rabat et Kénitra. En Tunisie, c'est surtout Tunis qui devint le point de convergence de toutes les migrations internes.

"Composés en majorité de paysans sans terre ou de petits propriétaires, analphabètes et sans qualification, ces courants migratoires marquèrent durablement le paysage des villes. Les premiers bidonvilles et gorbivilles, plus tard d'autres zones d'habitat précaire connurent une expansion foudroyante"⁷ confirmant de la sorte l'estimation de H.R. d'Orfeuil⁸ qui a estimé qu'une croissance démographique de 2% l'an entraîne une croissance urbaine de 4% et une croissance des bidonvilles de 8%. De sorte que cette urbanisation accélérée et "sauvage" du Maghreb a entraîné une extraversion de l'économie, une dépendance alimentaire et des dépenses non productives considérables. Captive du système mondial, la ville maghrébine ne parvient pas encore à faire fonction de pôle de croissance et d'intégration de l'espace national.

Rien d'étonnant, dès lors, que les principales "émeutes" qui ont secoué les pays du Maghreb furent des "émeutes urbaines". C'est dire que l'expansion débridée des villes maghrébines, liée à la déstructuration des sociétés rurales et une trop grande concentration des services administratifs, sanitaires, éducatifs, culturels, dans les centres urbains, pourra jouer plus d'un tour aux dirigeants maghrébins.

Flux migratoires externes

La première vague d'émigration prend naissance au Maghreb quand la France fait appel aux "bras maghrébins" pour faire tourner les usines dont les ouvriers partent "à la guerre". Plus de 500.000 maghrébins furent ainsi réquisitionnés au Maroc, en Algérie et en Tunisie.⁹

La deuxième guerre mondiale voit, tout simplement, l'opération se renouveler, sans compter les hommes appelés ou enrôlés de force pour faire la guerre aux côtés des Alliés.

Mais c'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que les flux migratoires d'origine maghrébine vont véritablement se développer et s'intensifier. Aujourd'hui, en 1992, la population émigrée maghrébine représente un total de 2 millions, auxquels il faudra ajouter probablement près de 500.000 clandestins.

Au début, il s'agissait surtout de migration de travail, c'est-à-dire qu'elle concernait les hommes seuls, venus surtout en France, en Belgique et en Hollande, pour travailler comme ouvriers ou manoeuvres.

Les années 1974-1975 constituent un tournant décisif dans la nature de l'immigration, lorsque l'immigration de travail dans quasi tous les pays européens fut interdite. A partir de ces années-là, le mouvement migratoire se féminise. Le cas de la France est le plus typique. Entre 1975 et 1982, les femmes maghrébines sont deux fois plus nombreuses que les hommes à entrer en France. Mieux, pendant ces sept années, dix fois plus d'Algériennes que d'Algériens sont venus s'installer en France à la faveur du regroupement familial¹⁰. Si bien qu'en 1982 la population algérienne (la plus nombreuse des maghrébins) vient à comprendre 40% de femmes. Quant à la population maghrébine totale en France, elle est estimée aujourd'hui à 1.417.000 personnes (contre 227.100 en 1954) dont 796.000 Algériens, 431.000 Marocains et 190.000 Tunisiens. En Belgique, la population maghrébine, surtout marocaine, représente près de 150.000 personnes, dont au moins 130.000 Marocains.

Ainsi, au cours des quinze dernières années, on assiste au passage d'une immigration de travail à une immigration d'installation. Cela se manifeste d'ailleurs dans le glissement de vocabulaire qui désigne plus volontiers les immigrés que les travailleurs immigrés. L'immigration économique masculine et précaire cède le pas à l'immigration familiale. Le personnage central du travailleur immigré condamné à "la plus haute des solitudes"¹¹ a été remplacé par celui du "jeune beur" et scolarisé. Cette immigration d'installation revêt des caractères inverses :

a) féminisation accrue de la main-d'oeuvre immigrée puisqu'en France, par exemple, le taux d'activité des femmes immigrées passe de 18,8% à 23,7% entre 1975 et 1982;¹²

b) la natalité dans les communautés maghrébines immigrées, considérée surtout comme un danger, tend à s'aligner sur les normes européennes ;

c) et les pyramides démographiques des étrangers se rapprochent lentement de celles des Européens.

En matière d'emploi cependant, et malgré une plus grande mobilité observée dans tous les pays européens, les spécificités persistent. Il n'y aurait pas de substitution de la main-d'oeuvre locale à la main-d'oeuvre immigrée, comme l'indique d'ailleurs la demande de "travail clandestin". Comme le souligne François Dubet, "une main-d'oeuvre sous-payée et mobile reste nécessaire"¹³ et d'ajouter "au fond, le paradoxe est le suivant : les immigrés s'installeraient parce qu'ils occupent des emplois marginaux mais utiles." Cela n'empêche pas que bon nombre d'immigrés ne sont plus ouvriers d'usine ou dans des chantiers de construction, mais des travailleurs indépendants : hôteliers, restaurateurs, commerçants ou même avocats et médecins. Il y a à l'évidence une

mobilité sociale lente mais réelle. Des études très élaborées faites sur le cas français le démontrent, notamment celles de S. Bonnet, G. Noiriel.¹⁴ Mais les "noyaux durs" de l'emploi immigré persistent, notamment dans l'industrie automobile¹⁵.

Dans ces secteurs, la substitution des nationaux aux immigrés est très faible. De façon générale, plus le travail nécessite une qualification importante et bien rémunérée, plus la substitution est possible, "ce qui aboutit soit au maintien des immigrés dans les tâches les moins qualifiées, soit à leur régression vers la précarité. Et pourtant, de plus en plus, on observe un glissement de la main-d'oeuvre immigrée vers la petite et moyenne entreprise. Quant au chômage des immigrés, il est proportionnel au niveau de qualification. Moins on est qualifié, moins la substitution est possible et moins on est exposé au chômage. En tout cas, une étude de G. Abou Saada a démontré, toujours pour le cas français, que, depuis 1985, le chômage des immigrés a décru, passant de 12,4% en 1983 à 11,05 en septembre 1987.¹⁶

C'est sans doute au niveau de l'habitat que le processus d'intégration est le moins sensible. Les difficultés de logement familial ont conduit à l'installation de familles maghrébines dans les ensembles plus ou moins délaissés par les autochtones qui accédaient à d'autres formes d'habitat, ou bien dans les cités dégradées de la périphérie des grandes villes.¹⁷

Ainsi, globalement, la population maghrébine en Méditerranée du Nord et particulièrement en France est recherchée en fonction de ses caractéristiques spécifiques de non-qualification. Elle semble être ajustée au "dernier rang" de la hiérarchie d'emplois, pour lesquels cette population n'entre pas en concurrence avec les travailleurs nationaux, du moins au niveau des salaires qu'elle est prête à accepter. Indubitablement, comme le fait remarquer Ghorbel, "la situation des travailleurs maghrébins non qualifiés, arrivant sur un marché de travail déjà saturé, conduit à une sorte de "marginalité sociale", notamment dans un contexte de crise"¹⁸. Contrairement à certaines prévisions, celle-ci n'a pas provoqué de retours massifs. L'immigration maghrébine est apparemment là pour rester. Ceux qui, en Europe, continuent à utiliser le terme de "travailleurs émigrés" pour donner à penser que l'immigration est temporaire, se mettent le doigt dans l'oeil. Quant aux gouvernements maghrébins qui, par nationalisme frileux font comme si leur "émigration" devait infailliblement revenir au pays, ils ne font que leurrer leurs populations.

En fait, le retour devient de plus en plus mythique. La population maghrébine immigrée préfère vivre, même dans des conditions de marginalité sociale, en butte au racisme rampant, que de revenir au pays grossir les effectifs des chômeurs. En outre, le paysage sociologique est radicalement transformé. Une trop longue "désinsertion" comme le dit justement Camille Lacoste-Dujardin¹⁹ a déphasé les parents émigrés de

la vie maghrébine, tandis que les enfants, eux, ont désormais trop d'attaches dans leur pays de résidence. Certes les partisans du "renvoi des immigrés chez eux" se refusent à admettre que l'immigration maghrébine est une immigration durable. Aussi exploitent-ils toutes les occasions pour jeter l'anathème sur une population immigrée qui se pérennise.

En effet, un sondage publié par Le Monde du 31 octobre 1989 montrait que 50% des Français ont peur de l'Islam, alors que 45% sont d'un avis contraire. Déjà en octobre 1985, un numéro de Figaro-Magazine faisait grand bruit, en titrant "Serons-nous encore français dans trente ans?", L'évènement du Jeudi, 4-10 janvier 1990 titrait "France, faut-il avoir peur de l'Islam?".

Tout cela démontre l'image négative de l'Islam cultivée dans tous les pays européens. Le tapage médiatique à propos des fameux "foulards islamiques" nous éclaire sur le malaise d'une partie de la population qui ne voit l'Islam qu'au travers de prismes déformants de groupuscules intégristes particulièrement vociférants. N'y a-t-il pas quelque danger, en effet, à substituer la catégorisation d'"immigré musulman" à celle, plus précise d'"immigré maghrébin"? Car, comme le souligne fort justement Camille Lacoste-Dujardin, "c'est alors imposer aux Maghrébins leur religion comme seule identité"²⁰, ce qui, pour beaucoup d'Européens, prend forme d'épouvantail.

Or, en matière de religion, non seulement 83% des musulmans de France ne vont pas à la Mosquée, mais très souvent l'affirmation d'un sentiment musulman est moins l'expression d'une différence inconciliable qu'elle n'est, comme le fait fort justement remarquer François Dubet, "la demande d'un droit de sortir de la clandestinité lorsque l'idée même de retour s'éloigne"²¹.

En fait, "toute cette littérature apocalyptique autour de "l'Islam envahisseur" renvoie au problème de la conscience collective. Car, en termes de conscience collective, comme le souligne Régis Debray²², il est certain que le rideau de fer institutionnel et militaire a cédé la place à un autre rideau de fer mental et politique. Le premier, qui est détruit, était à l'Est, le deuxième se reconstitue tout de suite après au Sud..! De fait, le racisme anti-maghrébin, anti-musulman, anti-arabe a pris la place de l'anticommunisme, de l'antisoviétisme, en termes de mobilisation des projets conservateurs. La notion d'étranger s'est déplacée. L'homme de l'Est, longtemps tenu pour étranger et globalement satanisé, est maintenant redécouvert comme proche, comme frère. L'étranger est devenu l'homme du Sud, l'homme "avec lequel il n'y a pas d'interface" ni culturelle ni politique. Ne pouvant plus se constituer, s'identifier contre le "péril rouge", l'Europe paraît se constituer contre "le péril islamique".

Mais peut-on reconstituer un mur idéologique Nord-Sud en Méditerranée, imperméable au mouvement des hommes, tout en étant

perméable au mouvement des biens ? Cette question, soulevée par Edgar Pisani²³, pose le problème de l'étanchéité. N'est-il pas, en effet, paradoxal de dresser la rive européenne contre la rive arabe et musulmane, alors que la Méditerranée, par sa fluidité même, est par essence un facteur de mobilité et donc d'échange et d'interdépendance.

C'est dire que, en Méditerranée Occidentale, la situation, à en juger par les déséquilibres démographiques et économiques prévisibles, est totalement nouvelle, car les rapports euro-maghrébins " seront marqués par la saturation qui caractérise les sociétés d'accueil, celles du Nord, non pas en fonction du seul critère économique, mais eu égard à un ensemble de variables complexes dans lesquelles celles ayant trait à la culture sont décisives"²⁴.

Malgré toutes les mesures qui pourront être prises au Nord et au Sud en vue d'endiguer si ce n'est de réduire à néant, les mouvements de population potentiels, ils n'en auront pas moins lieu, d'une manière ou d'une autre, étant donné la proximité des deux ensembles et l'écart de niveau de richesse qui les oppose et les sépare. Nul doute que nous allons faire face à une mutation du phénomène migratoire, qui s'apparentera à un phénomène collectif de "mécanique de fluide", selon l'heureuse formule d'Edgar Pisani²⁵, où les grandes masses en surpression au Sud tentent d'essaimer vers les espaces de sous-pression démographique au Nord.

Quant aux immigrés déjà installés en Europe, ils seront à coup sûr intégrés. Mais, si toute immigration est d'abord une aventure, elle est aussi un déchirement, une épreuve, un déracinement, et le changement de nature qu'elle impose appelle du temps. "Les anciennes immigrations, celles qui paraissent désormais si bien assimilées, ne furent ni aussi aisées ni aussi bien acceptées qu'on le croit maintenant afin de mettre en évidence les difficultés d'aujourd'hui"²⁶.

Alors, pourquoi l'immigration maghrébine est-elle si médiatisée et mobilise-t-elle tant l'opinion publique? Sans doute parce que les immigrés entrent dans un univers populaire européen qui se décompose peu à peu sous les coups des mutations industrielles et urbaines, entraînant de nouvelles marginalisations, un affaiblissement du mouvement ouvrier, une remise en cause du rôle régulateur de l'Etat, une fragilisation de l'identité nationale. Ainsi, les immigrés se trouvent, malgré eux, l'enjeu de débats qui ne sont pas toujours les leurs.

L'immigration clandestine

L'immigration clandestine a toujours été, en Méditerranée, une réalité tenace permanente. Mais l'émergence du "problème des migrations

clandestines" de main-d'oeuvre en Europe Occidentale est relativement récente. Il témoigne plus d'une volonté des Etats de "contrôler" plus étroitement les flux internationaux de migrants que d'une volonté de fermer à proprement parler l'accès de leur territoire.

De fait, l'étude remarquable menée par Yann Moulier Boutang, Jean-Pierre Garson et Roxane Silberman sur les migrations clandestines²⁷ débouche sur trois conclusions importantes:

- a) il y a bien eu un ralentissement de l'immigration depuis 1974, mais jamais fermeture en Europe Occidentale;
- b) une telle fermeture, jamais réalisée dans le passé, est impossible à l'avenir, sauf à des coûts si élevés que personne ne sera disposé à les assumer;
- c) il convient donc de tirer sans ambiguïté ou faux fuyants la leçon de cet état de fait destiné à se poursuivre, en instaurant ou réinstaurant un dispositif d'ouverture légal.

En effet, malgré la "crise" et le "chômage", la fermeture totale des frontières ne s'est jamais vérifiée. L'immigration saisonnière n'a jamais été interrompue. Le regroupement familial s'est poursuivi. Les flux de réfugiés ont acquis une importance nouvelle, tandis que l'immigration clandestine, au sens étroit du terme, n'a jamais été tarie. On ne peut donc parler que d'un ralentissement des entrées d'actifs. Mais un tel ralentissement n'a pas correspondu à un tarissement des facteurs d'appel. Les secteurs d'activité recourant déjà structurellement avant la crise à une main-d'oeuvre étrangère ont continué à le faire, sous l'oeil complaisant des pouvoirs publics. A ce facteur d'appel traditionnel est venu s'ajouter un facteur spécifiquement lié à la crise et à l'accroissement de la concurrence internationale. C'est la recherche d'une flexibilité accrue de l'appareil productif par un contournement du système salarial protégé. De ce fait, la main-d'oeuvre clandestine est surtout aspirée par l'économie souterraine, et particulièrement le secteur informel urbain.

Et c'est parce que les pouvoirs publics sont impuissants à régler le problème de l'économie souterraine qu'ils s'acharnent sur l'immigration clandestine. Or, les auteurs précités sont catégoriques là-dessus, "c'est poser le problème totalement à l'envers que d'imputer à l'immigration clandestine la persistance de l'économie souterraine". Ainsi, si, globalement, les "portes principales" des pays européens ont été fermées aux candidats à l'immigration, les "portes de service" sont restées entrouvertes.

Les raisons de cette ambiguïté sont multiples :

- a) l'éradication de l'un des principaux facteurs d'appel à des migrants clandestins supposerait une "suppression de l'économie souterraine" par des mesures incitatives et répressives. Quels sont les pouvoirs publics qui sont prêts à accepter les coûts économiques et sociaux d'une répression accrue de l'économie cachée?

b) l'immigration régulière, et surtout clandestine, possède une structure d'âge jeune. Elle est donc susceptible de compenser partiellement le vieillissement européen, et donc, à terme, d'amortir la crise de financement de la sécurité sociale.

c) les contraintes géo-politiques excluent un arrêt brutal, à supposer qu'il soit possible, des flux migratoires et des renvois massifs en raison des déséquilibres politiques et économiques graves qu'ils créeraient et des mesures de rétorsion inévitables.

Et pourtant, officiellement, les pouvoirs publics font semblant de faire la guerre aux "clandestins" pour rassurer une opinion publique en proie au doute. Ainsi, la lutte contre la migration clandestine est devenue le moyen d'une attaque en règle contre les droits des immigrés et "le masque favori du racisme pur et simple à l'égard de citoyens d'origine étrangère".

En Méditerranée, l'immigration clandestine risque de prendre des proportions considérables. Le manque de débouchés pour les jeunes scolarisés des pays du Sud les poussera inmanquablement à tenter l'aventure de l'immigration clandestine. Ce sont les pays méditerranéens de l'Europe communautaire qui sont les plus visés comme "terminus" du voyage ou comme lieu de transit vers d'autres cieux. C'est en partie pour cela qu'il est très malaisé de procéder à des évaluations des migrations non contrôlées. D'où les écarts extravagants dans les estimations, allant de 1 à 5 en Italie²⁸ et de 1 à 2,5 en France.

Aussi, personne, dans l'état actuel de nos connaissances de méthodes d'évaluation, ne peut donner des chiffres fiables de l'immigration clandestine dans l'Europe communautaire, et plus particulièrement dans les quatre pays de l'Europe latine. Il y a cependant moyen de fournir, à titre purement indicatif, quelques estimations, à prendre avec beaucoup de précautions.

**Estimation quantitative des migrations de main d'œuvre clandestine
dans les pays européens méditerranéens**

Pays	Population non contrôlée		
	Estimation basse	Estimation haute	Mon estimation
France	50.000	150.000	400.000
Italie	300.000	700.000 ²⁹	600.000
Espagne	40.000	100.000 ³⁰	250.000
Portugal	40.000	80.000 ³¹	50.000
Europe latine	430.000	1.030.000	1.300.000
Grèce	15.000	50.000 ³²	60.000
Europe communautaire méditerranéenne	445.000	1.080.000	1.360.000

Ces estimations appellent cependant quelques remarques :

a) Paradoxalement, c'est l'Italie, jadis pays d'émigration, qui apparaît comme le pays cible de l'immigration clandestine. Cela tient-il au laxisme des autorités publiques qui préfèrent fermer les yeux ou à la structure économique du pays, notamment dans le Sud, qui favorise ce type de migrations?

b) Les estimations pour la France me paraissent à priori sous-évaluées. En tout cas elles incitent à poser certaines questions : est-ce que le phénomène des migrations clandestines est un phénomène résiduel, témoin d'une phase passée d'intenses migrations de main-d'oeuvre légale? Est-ce que le contrôle des frontières est plus sévère que dans d'autres pays "passoires"? Est-ce que les mesures de régularisation ont permis de diminuer l'importance de l'immigration irrégulière? Ou est-ce tout simplement la faiblesse de l'économie souterraine française par rapport à celle d'autres pays de la Méditerranée latine ?

c) Il est clair qu'une partie importante des "clandestins" est constituée d'Égyptiens (Italie, Grèce), de Libyens (Grèce, Italie), de Tunisiens (Italie, France), d'Algériens (France) et de Marocains (Espagne, France, Italie et Portugal), c'est-à-dire des personnes originaires du Sud de la Méditerranée.

d) Cela donne au problème une acuité toute particulière, puisqu'il renvoie, à nouveau, aux déséquilibres démographiques et économiques en Méditerranée. L'asymétrie des évolutions prévisibles sur les deux rives de la Méditerranée et la modification simultanée de l'offre et de la

demande de main d'oeuvre autour de la Méditerranée risquent fort bien d'induire une situation de grande incertitude.

Et l'avenir..?

En général, et dans tous les pays européens d'immigration, l'arrêt des courants migratoires survenu dans les années 1973-74 a stabilisé une immigration devenue structurelle, et durablement installée. Aujourd'hui, la population étrangère, toutes origines confondues, compterait (sur la base des estimations des services de la Commission datant de 1988) près de 14 millions d'individus, les ressortissants d'origine non-européenne atteignant les 8 millions.

S'agissant de l'immigration maghrébine en particulier, on l'estime à 2 millions de personnes dans les huit principaux pays de la communauté européenne, soit un taux qui ne dépasserait pas les 0,7% de la population totale qui atteint 345 millions d'individus.

Depuis une dizaine d'années, la question de l'immigration se pose en termes nouveaux. Les immigrés s'installent et, sauf à envisager des mesures coercitives de renvoi, c'est par rapport à ce fait essentiel que le problème commence à être envisagé. Désormais, ce qui compte avant tout, ce n'est pas tant l'arrêt des flux, ou la substitution de la main d'oeuvre nationale à la main d'oeuvre étrangère, mais bien la gestion d'une immigration installée, devenue désormais un enjeu social et politique.

Certes, on continue à faire circuler des évaluations négatives de l'immigration : son coût (lié au chômage), ses effets pervers (tel le retard de l'appareil productif), l'insécurité, la concurrence pour l'emploi national, l'érosion de l'identité nationale par le choc des cultures, etc. Mais ces hantises, que l'on constate, à des degrés divers, dans tous les pays européens n'ont heureusement pas débouché sur des positions extrémistes. Il y aurait donc un consensus européen pour mettre en place une réglementation institutionnelle du statut des étrangers, qu'il s'agisse de participation politique, du droit à la nationalité ou de l'accès aux services sociaux.

Tous les Etats européens semblent s'être imposés la condamnation de l'exclusion, de la discrimination, de la ségrégation ou de l'expulsion. Mais leurs politiques nationales oscillent entre l'intégration, l'assimilation et la "nouvelle citoyenneté".

Les tenants de l'intégration des immigrés postulent, de manière simple, l'assimilabilité et la communicabilité des cultures et la bonne volonté d'intégration des immigrés, l'objectif étant la fusion des diverses communautés coexistant dans les sociétés européennes. A l'évidence, l'accent est mis sur le social et l'économique, plus que sur le culturel,

puisqu'on semble attendre une intégration politique des étrangers.

Aussi cite-t-on souvent ce "modèle idéal" d'une adaptation réussie dans un pays européen : celui de l'immigré qui s'installe, prend place, s'intègre graduellement, puis obtient la nationalité comme un couronnement de sa démarche, une véritable récompense. Tel a été le cas du mineur polonais ou italien qui aurait parcouru ce chemin, allant de l'utilité économique à l'adaptation culturelle puis à la participation politique.

Disons, pour conclure, que la tendance est à l'intégration objective même si, en raison de l'actuelle dualisation des sociétés européennes, les immigrés trouvent leur place tout en subissant plus durement que les autres couches de la société les mécanismes de l'exclusion. Mais, étant donné que le système social européen est en plein bouleversement, il ne serait pas étonnant de voir des réactions contre l'intégration de populations extérieures, considérées illégitimes dans l'imaginaire collectif européen.

S'agissant du concept d'assimilation, le projet est de rendre les immigrés et leurs enfants culturellement semblables aux Européens de souche, selon le principe de la primauté de la culture ambiante au sein de l'Etat-Nation : homogénéisation linguistique, convergence des mœurs et inculcation de valeurs communes.

Enfin, et pour ce qui concerne la "nouvelle citoyenneté", celle-ci se fonde sur l'égalité des citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs. L'enjeu central de ce mouvement est la participation au débat politique national.

La trilogie "intégration-assimilation-nouvelle citoyenneté" suscite, à droite comme à gauche de l'échiquier politique européen, des débats animés. Tous se font la guerre par immigrés interposés. D'où la difficulté à différencier, surtout au niveau de l'opinion publique européenne ce qui, dans la problématique de l'immigration, relève du domaine de l'action publique, et ce qui ressort de l'utilisation du problème à des fins électorales.

Bichara Khader est directeur du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe Contemporain (CERMAC), Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique.

Notes:

1 Bichara Khader : "Une calorie sur deux", *Cahier 60*, CERMAC, Louvain-la-Neuve, 1988, 31 p.

2 Idem: "Industrialisation dans le monde arabe", *Cahier 65*, CERMAC, Louvain-la-Neuve, 1989, pp.15-31.

3 Idem: "Il fonte e il fossato", in *La Citta Nuova*, n° 5-6, Settembre - Dic. 1989, pp.15-35.

4 Ibid.

5 Idem : "La crise de la société arabe", *Cahier 51-52*, CERMAC, Louvain-la-Neuve, 1987,

53 p.

- 6 Idem : "El Mundo Arabe ante el año 2000", Cantarabia Madrid, 1988, 178 p.
- 7 R. Escollier, art.cit. p. 94.
- 8 Cité par Abdelfattah Ghorbel : "La Méditerranée Occidentale face au défi de la démographie et de l'emploi : l'exemple du cas tunisien". Communication à GREDOS IV, Grenade, février 1990.
- 9 Bichara Khader : *Le Grand Maghreb et l'Europe*, Publisud, Quorum, Cermac, Paris, 1992.
- 10 Camille Lacoste-dujardin: "Les fichus islamistes : approche ethnologique d'une stratégie d'anti-intégration", *Hérodote*, n° 56, 1990, p.30.
- 11 Tahar Ben Jelloun: *La plus haute des solitudes*, Paris, Ed. Le Seuil, 1977.
- 12 Larbi Talha: "La main d'oeuvre émigrée comme armée de réserve", colloque GRECO 13, 1988.
François Dubet: "Immigrations : qu'en savons-nous? Un bilan des connaissances", *La documentation française*, Paris, 1989, p.15.
- 14 - S. Bonnet: *L'homme de fer*, Presses Universitaires de Nancy, Ed. Serpenoise, 4 tomes, 1976, 1979, 1984, 1985.
- G. Noiriel: *Le creuset français*, Le Seuil, Paris, 1988.
- 15 A. Sayad, A. Gillette: *L'immigration algérienne en France*, Paris, Ed. Entente, 1984.
- 16 G. Abou Saada: "Quelle place pour les immigrés dans les entreprises en mutation?", *Communication*, GRECO 13, janvier 1988.
- 17 G. Abou Saada: "Le logement des immigrés en France", journée d'étude, mai 1987, Ominor, Lille.
- 18 Art. cit., p.10
- 19 Art. cit., p.31.
- 20 Art. cit., p.42.
- 21 François Dubet: "Problèmes d'immigration ou problèmes français", in *L'Express*, dossier immigration, avril 1990, p.4.
- 22 Table ronde "Les bouleversements à l'Est et le devenir du Sud" in *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n° 35, 1990, pp.9 et 14.
- 23 Ibidem.
- 24 Naji Safir: "Eléments de réflexion sur les enjeux culturels dans la problématique globale de la Méditerranée Occidentale", colloque de GREDOS IV, Grenade, févr.1990, p.8
- 25 Art. cit., p.14.
- 26 François Dubet: art. cit., p.5.
- 27 *Economie politique des migrations clandestines de main d'oeuvre*, Publisud, Paris, 1986, 276 p. Cette section résumera les conclusions de l'ouvrage.
- 28 Claudio Calvaruso: "Lavoratori clandestini : verso un modello di migrazioni internazionali", *Mimeo*, 1983.
- 29 Claudio Calvaruso: art. cit., 1983.
S. Ricca: *L'administration du travail de l'immigré en situation irrégulière en Espagne, en Grèce et en Italie*, BIT, 1984, Ronéo, 20 p.
- 30 Ibid.
- 31 Ibid.